



- Considérant les cinq postes vacants au Conseil des commissaires depuis la démission de cinq de ses membres;

Considérant la *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011* adoptée par l'Assemblée nationale le 9 juin 2010 et l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

Considérant la démarche effectuée pour la nomination de nouveaux commissaires;

Considérant que le Comité de parents a été consulté;

Mesdames et messieurs les commissaires ont nommé les personnes suivantes à titre de commissaires pour les circonscriptions indiquées :

- Madame Reine Cossette, circonscription n° 2 (une partie de Boucherville).
- Monsieur Gino Le Brasseur, circonscription n° 15 (Contrecoeur / Saint-Antoine-sur-Richelieu).
- Monsieur David Picher, circonscription n° 16 (Saint-Denis-sur-Richelieu / Saint-Charles-sur-Richelieu / une partie de Mont-Saint-Hilaire).
- Madame Josée Lacoste, circonscription n° 17 (une partie de Mont-Saint-Hilaire).
- Madame Isabelle Poisson, circonscription n° 19 (une partie de Chambly).

- Une motion de remerciement a été adoptée à l'attention de toutes les personnes ayant soumis leur candidature dans le cadre de cette démarche, soulignant ainsi le grand intérêt porté à la démocratie scolaire et au réseau d'éducation public.

- En cohérence avec le plan stratégique, la convention de partenariat et les dossiers prioritaires de travail de l'année scolaire 2010-2011, les membres du Conseil des commissaires ont adopté les mandats de travail des comités suivants :

- Comité de soutien à la mission,

- Comité de la mission éducative et des ressources humaines,
- Comité de gouvernance et d'éthique,
- Comité de vérification.

- Suite à un avis du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les membres du Conseil ont adopté une nouvelle version du projet de convention de partenariat entre la CSP et le MELS.

Les membres du Conseil ont résolu d'acheminer en supplément à ce document une lettre expliquant les réserves du Conseil des commissaires sur la capacité de son milieu d'atteindre toutes les cibles de la convention en raison de la réduction des frais administratifs découlant du Projet de loi 100 ayant trait à la mise en œuvre du discours du budget du 30 mars 2010, étant entendu que la Commission scolaire des Patriotes est reconnue comme ayant les indicateurs de gestion parmi les plus faibles au Québec pour les coûts de gestion.

Les commissaires ont tenu à souligner à nouveau l'iniquité de traitement dont font l'objet les réseaux d'éducation public et privé à cet égard.

- Le Conseil des commissaires a consenti à la demande d'un citoyen de la ville de Boucherville d'acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 125,4 m², sise sur la rue Saint-Sacrement, à Boucherville, près de l'immeuble Sacré-Cœur.
- Considérant la relocalisation des élèves de l'éducation préscolaire de Saint-Amable pour l'année scolaire 2010-2011;

Considérant qu'un changement de localisation constitue un amendement à l'acte d'établissement en vertu de l'article 40 de la *Loi sur l'instruction publique* et que le conseil d'établissement a été consulté;

Le Conseil des commissaires a résolu de modifier l'acte d'établissement de l'école de l'Envolée.

- Mesdames et messieurs les commissaires ont adopté une motion de remerciement à l'attention de tout le personnel de l'école et de la commission scolaire qui se sont dévoués pour assurer une rentrée harmonieuse aux élèves du préscolaire de l'école de l'Envolée.

Ces élèves doivent être déplacés vers l'immeuble J.-P.-Labarre en raison des travaux d'agrandissement de leur école.

- Les membres du Conseil ont été informés des modifications apportées aux listes de projets dans le cadre des enveloppes de «Maintenance des bâtiments» et «Résorption du déficit d'entretien» suite à un avis du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'admissibilité d'un des projets soumis antérieurement.